

Reporters sans frontières soulagée de la libération de Kavumbagu

RSF, 17.05.2011 Alerte - BURUNDI Condamné pour délit de presse, Jean-Claude Kavumbagu sort enfin de prison après dix mois de détention. Le 13 mai 2011, le tribunal de grande instance de Bujumbura a rendu son verdict et a abandonné les charges de trahison qui pesaient contre Jean-Claude Kavumbagu, directeur du journal en ligne Net Press. Le ministre public avait requis une peine de prison à perpétuité le 13 avril dernier. Condamné à 8 mois de prison et à 100 000 francs burundais (50 euros) pour délit de presse, sous le motif de "publication d'écrits susceptibles de porter atteintes au crédit de l'Etat et à l'économie nationale", le journaliste vient d'être libéré hier, après plus de dix mois passés derrière les barreaux. Interrogé par l'organisation à sa sortie de prison, Jean-Claude Kavumbagu a déclaré avoir un sentiment partagé sur le verdict de la cour : "Intitulé "Le Burundi sera-t-il la prochaine cible des shebbab somaliens?", mon article ne faisait qu'exprimer une opinion. Il est normal que la population se pose des questions. J'effectuais simplement mon travail de journaliste, sans émettre aucune accusation."

"Il est grand temps que le gouvernement respecte ses engagements et mette un terme à la pratique du délit de presse. Un mois après la tenue en mars des Etats Généraux des Médias et de la Communication, l'arrestation d'un journaliste entraine en contradiction flagrante avec les déclarations faites par les autorités burundaises", a-t-il ajouté à Reporters sans frontières. Malgré cette condamnation abusive, le journaliste a déclaré vouloir reprendre au plus vite ses activités journalistiques et le combat pour la démocratisation du délit de presse. "L'autorisation donnée par le gouvernement aux journalistes d'organiser des manifestations pacifiques lors de la Journée internationale de la liberté de la presse représente une avancée vers la démocratisation du délit de presse. Peu à peu, le gouvernement abandonnera cette pratique et modifiera la loi sur la presse." Soutenu par Reporters sans frontières et les journalistes burundais, Jean-Claude Kavumbagu a exprimé son sentiment de gratitude envers les organisations qui lui ont offert un soutien moral. Si Reporters sans frontières est soulagée d'apprendre la libération de Jean-Claude Kavumbagu, l'organisation rappelle que le journaliste a passé dix mois emprisonné en raison d'accusations totalement injustifiées. Elle intervient dans un contexte particulièrement délicat pour les médias au Burundi, où les atteintes à la liberté de la presse sont en recrudescence. Les radios privées sont régulièrement invitées à l'autocensure et les émissions donnant la parole à la population sont victimes de sabotages. Le 2 mai 2011, deux lignes téléphoniques du studio de la Radio Publique Africaine (RPA) ont été coupées pendant sept jours, vraisemblablement sous décision de l'office national de télécommunication, selon le directeur de la radio Eric Manirakiza, afin d'empêcher les auditeurs de participer aux émissions en direct. Quelques jours auparavant, le Conseil national de la Communication avait demandé la suspension de l'émission "Kabizi", rendue effective entre le 26 et le 29 avril, pour "dérapages" incontrôlés. Quatre journalistes de la RPA, Raymon Zirampaye, Domithile Kiramvu, Bonfils Niyongere et Philbert Musobozi, devront comparaître le 9 juin prochain, pour la troisième fois, devant le tribunal de grande instance de Bujumbura. Ils sont accusés de diffamation et de propos offensants tenus contre le maire de Bujumbura Evrard Giswaswa lors de la diffusion d'une série de reportages, à partir du 18 octobre 2010, au sujet d'une bagarre dans laquelle le maire serait impliqué. La radio Isanganiro est aussi dans le collimateur des autorités. Le 3 mai 2011, le rédacteur en chef de la radio, Patrick Mitabaro, a été invité à comparaître devant le procureur de la République de Bujumbura. Il a été rappelé à l'ordre après avoir donné la parole à un opposant en exil. Le 9 mai dernier, le correspondant permanent de la radio, Laurent Ndikuriyo, a été interrogé par le substitut du procureur de la province de Mwaro (centre) à propos du reportage d'un enseignant ayant falsifié sa mutation, diffusé sur la radio le 5 mai. Libéré sans suite, le substitut lui a néanmoins demandé de rester disponible pour tout entretien.